



# Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°41  
Réunion restreinte du 26 mai 2023

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

## GUIDE DU CLUB

## GUIDE DU CLUB

Recherche

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »  
de l'Annexe Financière du District saison 2022/2023 validée par le Comité Directeur le 14/09/2022 :**

<b>AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS</b>	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
<b>Engagements</b>	
<b>Engagement Football Educatif :</b>	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
<b>Engagement Libre - Futsal :</b>	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	5,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
● Frais de publications	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
<b>AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES</b>	
<b>Clubs débiteurs</b>	
● 1 <sup>er</sup> Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 <sup>ème</sup> Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 <sup>ème</sup> Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
<b>Modification de match</b>	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au <b>MARDI soir</b> (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le <b>MERCREDI</b> (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le <b>JEUDI</b> après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement par la Commission des Compétitions le <b>VENDREDI</b> de 14h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
<b>Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I.)</b>	
● Retard de transmission de FMI	9,50 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après <b>mardi 12h00</b>	10,00 €
● 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match)	/
● Non-réception feuille de match ( FMI ou papier) après la 1 <sup>er</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
● Clôture du dossier pour non-réception feuille de match ( FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match) Amende pour absence feuille ( pour Critériums U10,U11, U12, U13 ) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions .	30,00 €
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1 <sup>er</sup> rencontre	/
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2 <sup>ème</sup> rencontre	100
<b>Licences / Qualification</b>	
● Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
● Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
● Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
● Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match	100,00 €
● Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
● Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
● Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
● Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
● Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
● Absence physique dirigeant ou éducateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match).	50,00 €
● Absence dirigeant responsable sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs mineurs.	10,00 €

<b>Terrains</b>	
● Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
<b>Suspension de terrain (gymnase) ferme</b>	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
● 3 matchs ou +	170,00 €
● 6 mois ou +	320,00 €
● Abandon de terrain	100,00 €
<b>FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE</b>	
● Réclamations, réserves ( cas de dossiers rejetés )	43,50 €
● Evocations ( cas de dossiers rejetés )	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
● Appels réglementaires	64,00 €
● Appels disciplinaire	125,00 €
<b>Présence club</b>	
● Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou récompenses)	50,00 €
● Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
● Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
● Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
● Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h	50,00 €
● Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
● Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
● Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €
<b>Forfaits</b>	
● Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
● Forfait avisé, <b>avant jeudi 23h59</b> (précédant la renc. du we à venir)	/
● 1 <sup>er</sup> Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
● 2 <sup>ème</sup> forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	60,00 €
● 3 <sup>ème</sup> forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	90,00 €
● Forfait nombre minimum non atteint ( 8 en foot à 11, 3 en futsal) avant la rencontre , article 23,1 du R.S.G. 92	30,00 €
● Forfait nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie , article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
● Forfait général	180,00 €
● forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
<b>Forfait</b>	
<b>Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)</b>	
● Phase Elimatoire	25,00 €
● 1/8 de Finale	40,00 €
● 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
● Finale	300,00 €
<b>DISCIPLINES</b>	
<b>Ouverture du dossier disciplinaire</b>	
● Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
● Par avertissement	8,00 €
● Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs	à partir de 300,00 €
● Fumigènes	à partir de 500,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (FEUILLE DE PLATEAU)	
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>jusqu'au MARDI soir</u> (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>le MERCREDI</u> (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>le JEUDI</u> après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement le VENDREDI de 14h00 à 17h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du week-end à venir)	150,00 €
● 1* demande pour non-envoi feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif après la <u>1<sup>ère</sup></u> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2 <sup>ème</sup> mercredi suivant le plateau)	30,00 € par CLUB
● Joueur non licencié	100,00 €
● Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	30,00 €
<b>Absence de rapports</b>	5,00 €
● Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
<b>Absence de rapports</b>	
● Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €
INDEMNITÉS	
<b>1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :</b>	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :	0,95 €
<b>À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation</b>	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	31,50 €
● Pour les matchs de U16	26,50 €
● Pour les matchs de U14	21,50 €
<b>2. Arbitres officiant en Futsal :</b>	
● Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
● À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes)	16,50 €
<b>3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :</b>	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :	0,95 €
<b>La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)</b>	
<b>À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation</b>	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	14,50 €
● Pour les matchs de U16 - U14	14,50 €
<b>4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :</b>	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
<b>5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :</b>	
<b>À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire</b>	
● Contrôle des terrains	50,00 €
● Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
● Contrôle du gymnase	40,00 €
● Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €

## II. FMI/FDM MANQUANTES

### DEUXIÈME DEMANDE

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

#### Seniors D4

14/05/2023 n°24613533 Ef Jean Mendez 1 / Voltaire Chatenay 2

#### Seniors Féminines

14/05/2023 n° 24602818 Clichy S/Seine U.S. 1 / Cheminots Ouest 1

#### Futsal D1

14/05/2023 n° 25401754 Jabc 1 / Les Petits Pains 1

## FDM/FMI MANQUANTES FOOT EDUCATIF

### DEUXIÈME DEMANDE

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

#### U12 poule A

13/05/2023 n°25230287 Sceaux Fc 21 / As Ararat Issy 22

#### U10 poule P

13/05/2023 n°25249956 Bagneux Com 1 / As Ararat Issy 1

#### U10 poule Q

13/05/2023 n°25250017 Bagneux Com 2 / As Ararat Issy 2

#### U10 poule R

13/05/2023 n°25250075 Bagneux Com 3 / As Ararat Issy 3

#### U10 poule S

13/05/2023 n°25250132 Bagneux Com 4 / As Ararat Issy 4

## III. COUPES

QUARTS DE FINALE				
QUART DE FINALE				
INTERDISTRICT CDM				
28/05/2023	Nanterre Ajsc	7	Racing Cff	7
DEMI-FINALES				
DEMI-FINALE			DEMI-FINALE	
HDS U15 FEMININES			HDS LOISIRS SENIORS	
27/05/2023	Villeneuve La Garen	1	Courbevoie Sports	1
30/05/2023	Sup.St.Etienn	1	Bourg La Reine F.C.	1
DEMI-FINALE			DEMI-FINALE	
HDS FUTSAL SENIORS			INTERDISTRICT CDM	
27/05/2023	Les Petits Pains	1	Bagneux Futsal As 1	1
01/06/2023	Suresnes Js	7	Championnet Paris	7
27/05/2023	Neuilly Fc	1	Jabc	1
31/05/2023	Montrouge Fc 92	7	Jsc Nanterre 7 ou Racing Cff 7	

# PROGRAMME DES FINALES DE LA COUPE DES HAUTS-DE-SEINE

## DIMANCHE 4 JUIN 2023

(Club accueillant ES Nanterre - Stade Gabriel Peri 136 avenue Frédéric et Irène Joliot Curie – 92000 Nanterre)

- **Finale CDM.** FC RUEIL MALMAISON 5 / RUEIL ABEILLE 5
- **Finale Interdistrict CDM.** *AJSC NANTERRE 7 ou RACING 7 ou MONTROUGE / JS SURESENES 7 ou CHAMPIONNET*
- **Finale ANCIENS.** AJSC NANTERRE 12 / FC ISSY LES MOULINEAUX 11
  
- **Finale U14.** ANTONY FOOT / GARENNE COLOMBES AF
- **Finale LOISIRS.** FC SEVRES 92 / *SUPPORTERS ST ETIENNE ou FC BOURG LA REINE*
- **Finale U16.** ES NANTERRE 2 / FC SAINT CLOUD
  
- **Finale U18.** FC MONTROUGE 92.2 / CLICHY SUR SEINE
- **Finale FOOT ENTREPRISE.** FC CONSEIL DEPARTEMENTAL 92.2 / HOPITAL R. POINCARÉ 2
- **Finale SENIORS.** FC SAINT CLOUD / FC SEVRES

## JEUDI 8 JUIN 2023

(Lieu à déterminer)

- **Finale FUTSAL SENIORS :** *LES PETITS PAINS ou BAGNEUX FUTSAL / NEUILLY FUTSAL ou JABC*

## SAMEDI 10 JUIN 2023

(Club accueillant Garches Vaucresson - Haras Lupin 127 avenue de la Celle Saint Cloud 92420 Vaucresson )

- **Finale U15F.** NEUILLY OLYMPIQUE / *VILLENEUVE LA GARENNE ou COURBEVOIE SPORTS*
- **Finale U18F.** CSM CLAMART FOOT / COURBEVOIE SPORTS
- **Finale SENIORS F.** BOULOGNE BILLANCOURT AC / GPSO 92 ISSY 3

---

# C.D.I.F. – GROUPE F.M.I.

Procès-Verbal n°23  
Réunion du jeudi 25 mai 2023

Présents :

G. DELORME (CD)– Animateur

M. Soukup – A. Viaud (C.D.)

=====

La commission se réunit tous les ou tour de coupe.

Les clubs doivent envoyer la feuille d'anomalies en cas de non- fonctionnement de la tablette.

La réponse aux demandes d'explications doit parvenir avant le mardi 12h (date préciser sur le PV).

## **IMPORTANT – MODIFICATIONS applicables sur la saison 2022/2023**

L'Annexe n°2 financières figure en tête du PV de la Commission Centrale des Compétitions Départementales

- Le dirigeant ou l'éducateur responsable de l'équipe doit cocher sur la tablette la case : « **Dirigeant responsable** » sur la tablette le signe « DR » s'inscrit sur la ligne du dirigeant. **En cas d'absence, la feuille de match est signée du capitaine mineur. Dans ce cas, vous serez pénalisé d'une amende de 10 €.**
- **Cette sanction sur l'absence de dirigeant responsable s'applique à compter du PV n° 9 du 08 décembre 2022 pour le Futsal et le Foot Educatif.**
- Si la tablette ne peut aller jusqu'au bout de l'enregistrement de la rencontre, **vous devez obligatoirement faire une feuille de match papier.** En cas d'absence, vous trouverez les pénalités et amendes encourues dans l'Annexe n°2 financières en début de PV.

### **Rappel aux clubs :**

Les préparations d'équipes se font du mardi au vendredi soir sur le site Web : <https://fmi.fff.fr>

Le club recevant doit « obligatoirement » :

- **Récupérer ces rencontres**
- **Chargés les données de son match**

Du samedi matin au dimanche midi (suivant le jour et l'heure de la rencontre).

Les sanctions (avertissement, amende ou perte de rencontre) se font en application de l'annexe 13 du Règlement Sportif général du District.

## Réponse aux clubs

**IMPORTANT IMPORTANT**

**Encore des journées très compliquées !!!**

**Beaucoup de rencontres n'ont pu être faite sur la feuille de match informatisée.**



De plus l'effacement des logs sur le logiciel « FOOT2000 » ne nous permet pas de contrôler et de différencier les clubs qui ont essayé et ceux qui n'ont rien fait.

De ce fait, seuls les manquements constatés sur les feuilles transmises seront pénalisés.

## IMPORTANT

Une note d'information vous a été transmise cette semaine ;

Elle concerne les difficultés qui peuvent contrarier la mise en place du logiciel sur une tablette neuve avec le système « PLAY STORE ».

Un modèle vous a été transmis à l'aide d'un PDF.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des blocages à ce niveau

## Amende pour absence de dirigeant responsable

**La commission, en application de l'annexe n°2 du R.S.G. sanctionne le club pour absence de Dirigeant Responsable signataire de la feuille de match d'une amende de 10 €**

ANTONY FOOT EVOLUTION – match n° 24601161

STADE FRANCAIS – match n° 24601165

ASNIERES F.C. – match n° 24601158

A.S. MEUDON – match n° 24615487

COLOMBES L.S.O. – match n° 25579066

F.C. ISSY LES MOULINEAUX – match n° 24600715

### Football Educatif:

PLESSIS ROBINSON - match n° 25652169

VILLENEUVE la GARENNE- match n° 25249520

F.C. SAINT CLOUD – match n° 25247912 et 25247805

CHATILLON FUTSAL. - match n° 25402468

COURBEVOIE SPORTS – match n° 25652181

Cette amende correspond à l'absence de **la notion « DIRIGEANT RESPONSABLE »** qui doit être noté sur votre dirigeant ou éducateur responsable d'une équipe en jeunes.

En cas d'absence, la feuille de match est signée par la personne mise comme « **capitaine** » donc par un « **mineur** » **ce qui est interdit par nos règlements et grave en cas de problèmes de responsabilités.**

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de-Seine.*